

De : David EMAIN <demain@marseille.fr>
Envoyé : lundi 4 novembre 2024 10:23
À : CIQ Arenc-Villette <ciqarencvillette@outlook.fr>
Objet : Re: Résidence Fonscolombes

Cabinet du Maire
Ville de Marseille
Le 2024-10-21 11:35, CIQ Arenc-Villette a écrit :

A l'att de Monsieur David EMAIN
Conseiller sports, sécurité et démocratie, cabinet du Maire de Marseille
Marseille

Monsieur,

Nous nous sommes rencontrés l'année dernière sur le site de la cité Fonscolombes pour faire un point sur l'entretien des espaces végétaux et minéraux, en présence du prestataire.

Aujourd'hui, je fais face à un problème concernant le boulevard de Fonscolombes, qui comprend des zones piétonnes et des espaces réservés aux véhicules de secours, fermés par des bornes hydrauliques. En juin dernier, l'une de ces bornes est tombée en panne, ce qui a permis à des véhicules de stationner sur cet espace. Lors d'une réunion avec la police municipale, j'ai demandé qu'une opération de fourrière soit effectuée, car nous avons une fête de quartier prévue dans cet espace.

J'avais joint un plan cadastral en notre possession pour prouver que cet espace appartenait à la ville de Marseille, qui en assure l'entretien. Cependant, la police municipale m'a répondu qu'ils ne pouvaient pas intervenir car cet espace est considéré comme privé.

Je me suis donc tourné vers la mairie de secteur pour obtenir plus d'informations, mais je n'ai toujours pas reçu de réponse à ce jour. Après avoir effectué des recherches auprès du cadastre, j'ai constaté que les parcelles 160 et 163, qui composent ce boulevard, appartiennent à la SEM ADOMA. Toutefois, ces parcelles, ainsi que toutes celles de Fonscolombes, ont été rétrocédées à la ville pour en assurer la gestion et l'entretien.

Il doit donc exister un document ou un arrêté municipal stipulant que ces espaces sont publics. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.
Patrice Langer Président du CIQ Arenc-Villette

Copie à Mme Tabet présidente de la fédération des CIQ du 3ème